



Extrait du registre des délibérations

Le 14 octobre 2022, à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jérôme OLIVIER, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers :

Sont présents : OLIVIER Jérôme, COQUILLARD Benoit, CAPRON Philippe, GERBER Martine, MARCHAND Frédéric, MALBRANQUE Snezana, ROCHAS Laurence ;

Sont absents avec pouvoir : MONSIEUR DA COSTA Antonio représenté par Benoît COQUILLARD

MADAME LIPAROTI Marion représentée par Jérôme OLIVIER

Soit, sur 9 membres en exercice, 7 présents, 2 absents dont 2 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 32.

DELIBERATION CONCERNANT LA REVALORISATION DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le conseil est appelé à délibérer sur la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui entraîne une augmentation des indemnités des maires et des adjoints.

L'indice 1027 est désormais fixé à 4025,53 euros depuis le 1er juillet 2022. Lors d'une revalorisation du point d'indice de la fonction publique, **le montant de l'indemnité des maires et les taux plafonds des indemnités des autres élus municipaux sont automatiquement augmentés.**

Ainsi la revalorisation des indemnités est de :

- 25,5 % de l'indice brut 1027 pour le Maire
- 9,9 % de l'indice brut 1027 pour le 1^{er} adjoint

La délibération N° 2022 – 23 est soumise au vote et adoptée par 8 voix pour et 1 abstention.

certifiée conforme.

Publiée le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Jérôme OLIVIER,

Maire



Nombre de conseillers En exercice : 9

- Présents : 7
- Votants : 9
- Pouvoirs : 2
- Absents :